



A Anduze, le 15 octobre 2020

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur le membre du Conseil Municipal,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **le mercredi 21 octobre 2020 à 18h30**, salle Marcel Pagnol (Espace Marcel Pagnol).

Dans le contexte sanitaire actuel, la capacité d'accueil de la salle de réunion du conseil est fixée à 30 personnes maximum.

Veillez trouver ci-dessous l'ordre du jour proposé.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

La Maire,

Geneviève BLANC



Ordre du jour :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020

1. Déplacement exceptionnel du lieu de réunion du conseil municipal
2. Déplacement temporaire du lieu de célébration des mariages et des baptêmes civils
3. Subvention aux associations
4. Signature d'une convention d'accès au site de pratique « Parc des Cordeliers » avec le comité départemental de spéléologie du Gard
5. Inscription au programme d'investissement du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard: dissimulation - mise en discrétion des réseaux ville haute
6. Inscription au programme d'investissement du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard: création d'un réseau à LED coordonné avec l'opération de dissimulation - mise en discrétion des réseaux ville haute
7. Inscription au programme d'investissement du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard: travaux de télécommunication coordonnés avec l'opération de dissimulation - mise en discrétion des réseaux ville haute
8. Tarification de la mise à disposition des véhicules communaux de type minibus
9. Dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2021 sur la ville d'Anduze
10. Décision modificative relative au budget principal 2020
11. Acquisition de terrains : parcelles cadastrées AD 164, AD 368, AD 163
12. Opposition au transfert de la compétence « documents d'urbanisme et de planification » a la communauté d'agglomération
13. Motion pour le maintien de la Trésorerie d'Anduze
14. Motion contre le projet d'implantation d'une maison d'arrêt sur la commune de Boisset et Gaujac

Compte-rendu des décisions prises par la Maire (en vertu de l'article L.2122-2 du CGCT)

Questions diverses